

## **EXTRAIT du REGISTRE** **des Délibérations du Conseil Municipal**

\*\*\*\*\*

**Séance du 25 octobre 2023**

**OBJET : Remplacement du poste « Eglise » à Hostiaz – Proposition de convention avec le Syndicat Intercommunal d'Energie et de Communication de l'Ain sur la parcelle cadastrée section 186 AC n°38 située rue de Tenay.**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq octobre à dix-huit heures et trente-huit minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-neuf octobre deux mille vingt-trois.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 21**

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOOT Joël, BOURGEOIS Didier, BROCHET Olivier, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DRHOUIIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole.

**Membres absents excusés avec pouvoir : 6**

BOYER Corinne pouvoir à Madame Gaëlle FORAY  
CHAPUIS Gérard pouvoir à Monsieur Patrick GENOD  
DOMINGUEZ Solange pouvoir à Madame Claire BILLON BERTHET  
FORAY Gaëlle pouvoir à Olivier BROCHET  
MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE  
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 2**

GUILLERMET Maria  
LYAUDET (MARIN) Jessie

**Soit 21 conseillers, 6 pouvoirs ayant été déposés mais 5 pouvant être pris en compte, soit 26 votants.**

**Secrétaire de séance :** Madame Nicole ROSIER.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de service public du Bureau d'études BEIT, mandaté par le Syndicat d'Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA).

Le SIEA, maître d'ouvrage des travaux d'électricité a programmé les travaux de remplacement du poste ' Eglise' sur la commune déléguée d'Hostiaz.

Une convention est proposée sur la parcelle cadastrée section 186 AC n°38 située rue de Tenay à Hostiaz.

Le projet consiste à établir 4 canalisations électriques souterraines d'une longueur d'un mètre, sur une largeur de 1 mètre et édifier sur cette même parcelle un poste de transformation MT/BT dont les dimensions approximatives sont les suivantes :

- Longueur : 3.870 mètres
- Largeur : 2.435 mètres
- Hauteur hors-sol : 2.720 mètres.

Eu égard à la nature et à l'objet des travaux à réaliser, ainsi qu'à leur mode très particulier de financement, aucune indemnité n'est versée par la COMMUNE dans le cadre de la présente convention.

Cette convention sera visée pour timbre et enregistrée gratuitement en application des dispositions de l'article 1045 du code Général des impôts.

Considérant le projet de convention proposé joint en annexe,

Conformément à l'avis favorable de la commission Urbanisme du 17 octobre 2023, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention avec le Syndicat Intercommunal d'Energie et de Communication de l'Ain concernant la pose de 4 canalisations souterraines et la construction d'un poste de transformation sur la parcelle 186 AC n°38 située rue de Tenay à Hostiaz.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Syndicat Intercommunal d'Energie et de Communication de l'Ain concernant la pose de 4 canalisations souterraines et la construction d'un poste de transformation sur la parcelle 186 AC n°38 située rue de Tenay à Hostiaz.
- **PRECISE** que cette convention sera visée pour timbre et enregistrée gratuitement en application des dispositions de l'article 1045 du code Général des impôts.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
Philippe EMIN



Publiée sur le site internet de la Commune le 14/11/2023

Accusé de réception en préfecture  
001-200086122-20231025-DE-2023-09-10-DE  
Date de télétransmission : 06/11/2023  
Date de réception préfecture : 06/11/2023